



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Recensements

Question écrite n° 37582

Texte de la question

M Jacques Medecin appelle l'attention de M le ministre de l'interieur sur les difficultes que rencontrent les maires a l'occasion du recensement general de la population. En effet, le recensement general de la population s'effectue a partir de renseignements ecrits, collectes aupres de la population par les agents recenseurs, auxiliaires temporaires de l'administration municipale, au cours d'un dialogue entre l'agent et la personne recensee. Or, les derniers recensements ont demontre les difficultes de plus en plus grandes que rencontrent les agents recenseurs, et en particulier dans les grandes villes, pour entrer en contact direct avec la population par le moyen de visites domiciliaires. En effet, le climat d'insecurite qui s'est instaure dans les zones urbaines, l'inaccessibilite des logements, la disparition des gardiens d'immeubles, l'attenuation de l'esprit civique d'une population insuffisamment informee par les moyens audiovisuels et le manque de motivation des agents recenseurs, peu remuneres compte tenu de leur mission, constituent autant d'entraves au bon fonctionnement de ce systeme et compromettent sa fiabilite. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a ce sujet et s'il ne serait pas souhaitable de recourir a de nouvelles methodes de denombrement en s'assurant le concours d'administration de l'Etat comme, par exemple, les P et T dont les preposes demeurent encore en contact direct avec la population.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37582

Rubrique : Demographie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 964